

Éligibilité faillite particulier

Par BENOAUDA

Mon frère est en dépression suite à un endettement élevé.
Il travaille en intérim et loge chez notre maman.
J'ai besoin de savoir s'il peut entreprendre la démarche pour une demande de faillite particulier.
Bien cordialement.

Modération : anonymisation

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ne mettez pas vos coordonnées sur un forum public.

Votre frère devrait consulter un médecin et une assistante sociale pour déposer un dossier de surendettement.

Par Isadore

Pour compléter : en France il n'y a pas de procédure de faillite personnelle, il y a le dossier de surendettement.
[url=<https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/particuliers/dossier-surendettement>][/url]

Je conseille à votre frère de contacter l'association CRESUS et de se faire aider par ce forum spécialisé :
[url=<https://forum-entraide-surendettement.fr/>][/url]

Surtout ne payez personne pour avoir de l'aide dans cette procédure qui est gratuite.

Par Nihilscio

Bonjour,

Disons que la faillite personnelle existe mais qu'elle est dénommée rétablissement personnel.

Il peut être ordonnée à l'issue d'une procédure de surendettement si le remboursement des dettes apparaît impossible.

Rétablissement personnel avec liquidation judiciaire
[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34463>][/url]

Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire :
[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16978>][/url]